



Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique

Rapport du Directeur général

1. En mai 2017, la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique,¹ a adopté la décision WHA70(18) (2017),² dans laquelle elle a prié le Directeur général de poursuivre ses efforts pour améliorer la coordination et la collaboration de l'OMS avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dans le cadre de leurs mandats existants, et de faire rapport sur la mise en œuvre de la décision aux Soixante et Onzième, Soixante-Treizième et Soixante-Quinzième Assemblées mondiales de la Santé, et de continuer à tenir la Commission des stupéfiants correctement informée des programmes et des progrès en la matière. En mai 2021, la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la décision WHA74(17)³ dans le cadre du processus de réforme de la gouvernance de l'OMS, dans laquelle elle a décidé, entre autres, que l'établissement de rapports au titre des mandats des organes directeurs devrait être mieux précisé.

2. Dans sa résolution A/RES/S-30/1, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le document final de sa session extraordinaire de 2016 sur le problème mondial de la drogue, qui incluait des recommandations pratiques pour aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, dans lesquelles l'OMS était parfois explicitement mentionnée.

CONTEXTE

3. Environ 275 millions de personnes ont fait usage de drogues psychoactives au cours de l'année 2020, un chiffre qui, d'ici à 2030, devrait augmenter de 11 % dans le monde et de 40 % rien qu'en Afrique ; en outre, d'après les estimations, 36 millions de personnes présentent des troubles liés à l'usage de drogues.⁴ Il apparaît donc que la consommation de drogues et les troubles et affections connexes continuent de poser des problèmes de santé publique de très grande envergure. Or, cette charge est dans une large mesure évitable. Selon les dernières estimations de l'OMS, environ 583 000 décès étaient directement ou indirectement imputables à l'usage de drogues en 2019, dont près de 450 000 attribuables aux opioïdes et

¹ Document A70/29.

² Document WHA70/2017/REC/1, décision WHA70(18).

³ Document WHA74/2021/REC/1, décision WHA74(17).

⁴ World Drug Report 2021. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2021 (<https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/wdr2021.html>, consulté le 4 mars 2022).

environ 14 000 au cannabis. L'usage de drogues injectables représente environ 20 % des infections à VIH en dehors de l'Afrique subsaharienne¹ et, d'après le dernier rapport de situation de l'OMS sur le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, il contribue de façon significative aux épidémies d'hépatite B et d'hépatite C dans toutes les Régions. Depuis 1999, près de 600 000 personnes sont décédées de surdoses d'opioïdes aux États-Unis d'Amérique ; dans ce pays, le taux de mortalité par surdose dépasse le taux de mortalité due au VIH/sida au plus fort de l'épidémie.² Cela étant, les analgésiques opioïdes et les médicaments psychotropes placés sous contrôle international sont indispensables pour assurer les services de soins de santé essentiels, en particulier pour dispenser des soins palliatifs, prendre en charge la douleur et traiter les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'usage de substances psychoactives.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS ET DÉFIS

4. Les rapports de situation présentés aux Soixante et Onzième et Soixante-Treizième Assemblées mondiales de la Santé³ étaient essentiellement consacrés aux activités menées par le Secrétariat, notamment en coopération et collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, dans les domaines suivants : la prévention et la prise en charge de la consommation de drogues et des troubles liés à la consommation de drogues ; l'accès aux médicaments sous contrôle ; l'évaluation des substances psychoactives en vue d'un éventuel contrôle dans le cadre des conventions internationales relative au contrôle des drogues par le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance ; la réduction des risques et les maladies infectieuses liées à la drogue (VIH, hépatite virale et infections sexuellement transmissibles) ; ainsi qu'à des questions touchant plusieurs domaines.

5. Depuis 2020, l'OMS a encore renforcé sa collaboration avec l'ONUDC et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et a élargi la portée de sa collaboration avec l'ONUDC qui recouvre désormais aussi la prévention et la détection des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, ainsi que les mesures prises pour y répondre, au niveau mondial. La durée du mémorandum d'accord définissant les domaines de collaboration entre l'OMS et l'ONUDC a été prolongée jusqu'en 2027. Un attaché de liaison de l'ONUDC a été nommé dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, avec comme mission plus large de faciliter la collaboration non seulement entre l'ONUDC et l'OMS, mais aussi avec d'autres organisations internationales basées à Genève. Le Secrétariat présente aux sessions annuelles et reprises de session de la Commission des stupéfiants des informations sur les programmes et les activités de l'OMS concernant le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique, notamment au moyen de manifestations parallèles organisées ou coparrainées par l'OMS. Le Secrétariat a également des dialogues réguliers avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Des représentants de l'ONUDC et de l'OICS ont participé aux deuxième (2019) et troisième (2021) forums de l'OMS sur l'alcool, les drogues et les conduites addictives. Le personnel de l'OMS participe également régulièrement aux réunions techniques organisées par l'ONUDC, et vice versa.

6. Le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance est chargé par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues de formuler des recommandations sur les mesures de contrôle internationales appropriées pour garantir la disponibilité des substances psychoactives à des fins médicales

¹ Données de l'ONUSIDA, 2021. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2021 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/2021_unaids_data, consulté le 4 mars 2022).

² Multiple cause of death 1999-2020. Centers for Disease Control and Prevention, 2021 (<http://wonder.cdc.gov/mcd-icd10.html>, consulté le 4 mars 2022).

³ Documents A71/41 Rev.2 et A73/32.

et scientifiques tout en évitant les effets dommageables découlant du détournement et du mauvais usage des médicaments. À ses quarante-troisième (2020) et quarante-quatrième (2021) réunions, le Comité d'experts a recommandé que plusieurs nouveaux opioïdes de synthèse, cannabinoïdes, benzodiazépines, stimulants et cathinones fabriqués clandestinement et sans usage thérapeutique soient placés sous contrôle international. Toutes les recommandations relatives au placement de drogues sous contrôle international ont été acceptées par la Commission des stupéfiants. À la reprise de sa soixante-troisième session, en décembre 2020, la Commission a également approuvé une recommandation faite par le Comité d'experts à sa quarante et unième réunion (2018) en vue de modifier le niveau des mesures de contrôle internationales applicables au cannabis et à la résine de cannabis sachant l'usage scientifique et médical légitime qui peut être fait des préparations de cannabis. À sa quarante-quatrième réunion, le Comité d'experts a aussi procédé à des évaluations préliminaires de deux substances psychoactives utilisées à des fins thérapeutiques, à savoir : le kratom et ses composants actifs (la mitragynine et la 7-hydroxymitragynine) et le phénibut. L'ONU DC et l'Organe international de contrôle des stupéfiants ont également fourni à l'OMS des informations essentielles sur la prévalence et les effets nocifs des substances psychoactives en cours d'examen par le Comité d'experts.

7. Une édition révisée des normes internationales pour le traitement des troubles liés à la consommation de drogues a été publiée en 2020 dans le cadre du Programme commun ONU DC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes. Elle intègre les résultats des vastes efforts engagés pour appliquer à titre d'essai, sur le terrain, la première édition des normes.¹ Celles-ci sont en train d'être diffusées et mises en application en s'attachant notamment à élaborer des mécanismes d'assurance de la qualité, en collaboration avec l'ONU DC, et à conduire des activités de renforcement des capacités. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour diffuser et mettre en application efficacement et, si nécessaire, actualiser ces normes de façon à renforcer la couverture et la qualité du traitement des troubles liés à la consommation de drogues sur le plan national. L'initiative ONU DC/OMS visant à mettre fin aux surdoses en assurant la sécurité « Stop Overdose Safely » ou « SOS » a été lancée dans quatre pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est. La formation en cascade organisée à ce titre sur la prévention et la prise en charge des surdoses d'opioïdes a permis de distribuer à plus de 14 000 témoins potentiels des kits de naloxone pour une prise en charge efficace. Les principaux résultats de l'initiative SOS sont résumés dans le rapport ONU DC/OMS publié en 2021.² Des travaux ont débuté afin de mettre à jour la recommandation sur l'identification et la prise en charge des troubles liés à la consommation de drogues dans les soins de santé primaires qui figure dans le Guide d'intervention mhGAP pour la prise en charge des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées.³ Il est également urgent d'actualiser les lignes directrices de l'OMS dans plusieurs domaines : la prise en charge communautaire des surdoses d'opioïdes ; la pharmacothérapie de la dépendance aux opioïdes avec aide psychosociale ; et l'identification et la prise en charge de l'usage de substances psychoactives et des troubles liés à la consommation de substances pendant la grossesse. L'OMS et l'ONU DC ont facilité la création d'un nouveau groupe de travail interinstitutions sur la prévention de la consommation de drogues et le traitement des troubles liés à l'usage des drogues, qu'ils codirigent, dans le but de renforcer la coopération et la collaboration entre organisations internationales dans le domaine de la prévention et du traitement des troubles liés à l'usage de drogues et des problèmes de santé connexes.

¹ *International standards for the treatment of drug use disorders: revised edition incorporating results of field-testing*. Genève, Organisation mondiale de la Santé et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/331635>, consulté le 4 mars 2022).

² *UNODC-WHO Stop-Overdose-Safely (S-O-S) project implementation in Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan and Ukraine: summary report*. Genève, Organisation mondiale de la Santé et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/340497>, consulté le 4 mars 2022).

³ *Guide d'intervention mhGAP pour la prise en charge des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées*. Version 2.0. Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274363/9789242549799-fre.pdf>, consulté le 22 mars 2022).

8. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions importantes sur la prestation de services de santé pour les troubles liés à l'usage de substances psychoactives, comme en témoignent les résultats de l'évaluation rapide menée par l'OMS en 2020 sur l'impact de la COVID-19 sur les services destinés aux personnes atteintes de troubles mentaux, neurologiques ou liés à l'usage de substances psychoactives. Un nouveau groupe thématique sur la lutte contre la consommation de substances psychoactives et les troubles liés à la consommation de substances dans les contextes humanitaires a été créé au sein du Groupe de référence du Comité permanent interorganisations pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence, codirigé par des experts de l'OMS, de l'ONUDC et du HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). L'OMS a contribué aux orientations du Comité permanent interorganisations relatives aux considérations opérationnelles pour les programmes multisectoriels de santé mentale et de soutien psychosocial pendant la pandémie de COVID-19, qui comportent une section sur la consommation de substances psychoactives et les comportements d'addiction. Dans le cadre de son programme relatif à la santé en prison, l'OMS a mis au point une série d'outils et de notes d'orientation sur la prévention, la vaccination et la prise en charge de la COVID-19 dans les prisons et les autres milieux fermés. Même si les enseignements tirés de la prestation de services de santé pour les troubles dus à la consommation de drogues n'ont pas encore été analysés au niveau mondial, la pandémie a mis en évidence, d'une part, l'importance de services de santé pérennes consacrés aux troubles causés par la consommation de substances, et d'autre part, celle de la préparation pour maintenir les services essentiels pendant les urgences sanitaires, y compris en appliquant et généralisant des approches novatrices en matière de prestation de services, comme celles reposant sur les technologies numériques.

9. L'Organisation est préoccupée par l'accès très limité aux médicaments contre la douleur modérée à aiguë, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et reconnaît qu'il faut trouver un compromis entre le besoin d'accéder à des moyens de soulager la douleur et les préoccupations relatives aux effets dommageables du mauvais usage des médicaments, notamment des opioïdes. S'appuyant sur les éléments de preuve scientifiques accumulés depuis 2011, l'OMS élabore un document d'orientation stratégique à l'attention des pays dans le but de garantir que des politiques nationales équilibrées sur l'accès aux médicaments contrôlés et leur utilisation sans risque seront formulées et mises en œuvre. Ces lignes directrices devraient être publiées d'ici à la fin de 2022. En 2020, l'OMS a publié des lignes directrices sur la prise en charge des douleurs chroniques chez les enfants, qui traitent de l'utilisation de ces produits selon les principes de bonne gestion des opioïdes. L'OMS continue de collaborer avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'ONUDC dans le domaine de l'accès aux médicaments sous contrôle. Des déclarations interinstitutions conjointes ont été publiées en 2020 et 2021 pour appeler les gouvernements à faciliter l'accès aux médicaments sous contrôle pour les personnes qui en ont besoin, notamment celles touchées par des situations d'urgence telles que pandémies ou catastrophes liées au climat.

10. Le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030 a été examiné par le Conseil exécutif à sa cent-cinquantième session. Le Conseil a ensuite décidé, par sa résolution EB150.R3, que les consultations informelles sur le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé se poursuivraient afin qu'un projet de résolution soit présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en vue d'être adopté. Une résolution correspondante devrait être examinée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, pour adoption. Ces stratégies visent à promouvoir toute une série d'interventions contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, y compris un ensemble complet de services essentiels de réduction des risques pour les personnes qui s'injectent des drogues. L'OMS continue de résumer et de synthétiser la base de données probantes pour l'action de santé publique face à l'usage de drogues injectables et d'autres drogues dans le contexte du VIH et de l'hépatite virale. En 2022, de nouvelles lignes directrices de l'OMS à l'intention des populations clés, y compris les usagers de drogues injectables, seront publiées. Elles mettront l'accent sur des ensembles

de mesures centrés sur la personne, intégrés et hiérarchisés, ainsi que sur de nouvelles recommandations sur la prestation de services et sur la fréquence des tests de détection du virus de l'hépatite C et la mise en place d'un traitement chez les personnes présentant un risque permanent.

11. L'OMS continue de collaborer avec l'ONUSD dans les domaines du VIH et de l'usage de drogues, notamment en organisant des événements conjoints, comme des ateliers avec des scientifiques et des responsables communautaires et des manifestations parallèles lors des sessions de la Commission des stupéfiants ; en élaborant des outils, y compris pour la mise en place du traitement d'entretien par agonistes opioïdes ; en recueillant des données pour établir des estimations mondiales sur les usagers de drogues injectables, sur la couverture des services de réduction des risques et sur l'incidence du VIH et de l'hépatite C chez les usagers de drogues injectables ; et en organisant une série de webinaires de formation à l'intention des décideurs sur la façon d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur la prestation de services de réduction des risques. La fourniture et l'échange d'aiguilles et de seringues, le traitement d'entretien de la dépendance aux opioïdes par agonistes opioïdes et la prise en charge des surdoses d'opioïdes ont été intégrés aux services essentiels définis dans les orientations de l'OMS sur la prestation de services de santé dans le contexte de la COVID-19. L'Organisation a également prêté son concours à l'ONUSD pour rédiger un rapport sur les enseignements tirés dans plusieurs pays prioritaires en ce qui concerne les répercussions de la COVID-19 sur la fourniture de services de réduction des risques.

12. L'OMS apporte également un appui aux pays et aux donateurs en contribuant à l'élaboration de plans stratégiques nationaux et de propositions pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida et Unitaid. L'Organisation continue d'œuvrer avec les pays, ainsi qu'avec toutes les parties concernées, y compris les communautés touchées et d'autres organisations de la société civile et le monde universitaire, pour soutenir la mise en œuvre de programmes de réduction des risques, y compris la fourniture d'un soutien à l'Afrique du Sud, au Mozambique et au Nigéria au cours de la période 2019-2020 pour l'élaboration de plans de mise en œuvre chiffrés et de lignes directrices cliniques pour le traitement d'entretien par agonistes opioïdes. Même si des éléments de preuve scientifiques solides ont été recueillis au cours des 30 dernières années sur l'efficacité des programmes dans ce domaine de la santé publique, il faut poursuivre l'action de plaider en faveur de la mise en œuvre et de l'intensification de ces programmes, et en vue d'atteindre la cible 3.3 des objectifs de développement durable (D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles) ainsi que d'autres cibles liées au VIH et à l'hépatite virale.

13. Étant les deux organismes des Nations Unies responsables de l'indicateur 3.5.1 relatif à la couverture des interventions thérapeutiques pour les troubles liés à la toxicomanie, l'OMS et l'ONUSD coordonnent leurs activités sur le suivi de la couverture des traitements pour les troubles liés à l'usage de drogues et poursuivent leur collaboration sur l'épidémiologie de la consommation de drogues et ses conséquences sur la santé, y compris dans le cadre du groupe de travail technique interinstitutions sur l'épidémiologie des drogues. Le Secrétariat a élaboré une nouvelle approche pour établir des estimations comparables de la capacité de traitement des troubles liés à l'usage de substances psychoactives, en s'appuyant sur les informations fournies par les États Membres dans les enquêtes de l'OMS sur les progrès accomplis vers la cible 3.5 des objectifs de développement durable, laquelle vise à renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. Parmi les autres activités, on peut citer la mise au point d'outils techniques pour évaluer de façon approfondie les systèmes de traitement des troubles liés à l'usage de substances psychoactives et pour suivre les capacités et la couverture des services ainsi que la qualité du traitement des troubles liés à l'usage de substances psychoactives, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. L'OMS continuera de produire des estimations de la charge de morbidité imputable aux drogues en s'appuyant sur les données qu'elle produit sur la mortalité et le handicap. Compte tenu des tendances récentes en

matière de consommation de cannabis et de réglementation des produits à base de cannabis, l'Organisation est en train d'actualiser sa publication sur les conséquences sanitaires et sociales de la consommation de cannabis à des fins non médicales, qui devrait paraître en 2022.

LA VOIE À SUIVRE

14. Il est largement reconnu qu'une approche de santé publique est essentielle pour lutter contre le problème mondial de la drogue à tous les niveaux dans le cadre d'une approche globale et pluridisciplinaire. On ne saurait à cet égard surestimer le rôle des entités de santé publique et des prestataires de services de santé et de services sociaux. Pour réaliser des avancées concrètes vers la cible 3.5 et les autres cibles relatives à la santé au titre des objectifs de développement durable, dans le cadre de son mandat et conformément aux priorités stratégiques énoncées dans le treizième programme général de travail, 2019-2023, l'OMS doit renforcer durablement son action en vue de promouvoir et de soutenir la prévention, l'identification précoce et la prise en charge efficace des troubles liés à l'usage de substances psychoactives ; d'améliorer l'accès aux médicaments sous contrôle ; de réduire le fardeau des maladies infectieuses liées à la drogue et de prévenir les risques associés à la consommation de drogues ; d'effectuer un suivi efficace des conséquences de cet usage sur la santé et des mesures prises au titre des politiques et des programmes de santé publique ; et de promouvoir une approche de santé publique face au problème mondial de la drogue.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

15. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision suivant :

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Directeur général,¹

A décidé de prier le Directeur général de continuer à faire rapport à l'Assemblée de la Santé tous les deux ans jusqu'en 2030 sur les activités de l'OMS visant à traiter le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique et sur les progrès accomplis dans l'application de la décision WHA70(18) (2017).

= = =

¹ Document A75/43.